

MAIRIE de

Villeneuve sur Vère
INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Yves DELMAS, Séverine LO, Jacques FAURE, Sébastien FOURNIE, Dorothée RHAULT, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE

Excusé :

Secrétaire de séance : Emeline VIGROUX SOUM-MORERE

1. Habitat partagé

Lors de cette séance, nous avons rencontré les représentants des Œuvres du Père Colombier (OPC) : Monsieur Jean-Jacques AYRAL, le président, et Monsieur Alain Roulet, le trésorier.

Cette rencontre a été initiée afin de nous permettre d'affiner notre projet de création d'un accueil de jour et d'un habitat partagé et fait suite à la visite du projet porté dans l'association Astrolabe à Cahuzac/Vère qui débute la construction d'un habitat partagé et d'une maison de répit, avec l'OPC.

L'OPC est une association reconnue d'utilité publique qui apporte un soutien à des porteurs de projets sociaux ou sanitaires. Ce soutien se traduit par leur participation à l'élaboration du projet financier d'une part et d'autre part, ils financent la construction ou bien l'achat et de la rénovation d'un bâtiment existant. Ils mettent ensuite à disposition d'une association ces locaux adaptés en échange d'un loyer de la part du porteur de projet. Dans le cas d'une construction neuve, la commune fait apport du terrain.

La poursuite de nos réflexions va se faire avec une étude des besoins sur le territoire comprenant les communes voisines.

La rencontre prévue avec la maison de l'amitié qui pourrait assurer le fonctionnement de nos nouvelles structures a été reportée à une date ultérieure qui à ce jour n'est pas fixée.

Par ailleurs, la recherche d'un terrain en proximité du bourg se poursuit.

2. Bâtiments

2.1. Projet d'agrandissement de la salle des associations

L'étude de sol et la recherche d'amiante ont été réalisées démontrant la conformité du lieu.

Le budget envisagé par l'architecte est de 514 000 € sans le photovoltaïque. La pose de panneaux sera rediscutée lors du prochain conseil (quelle rentabilité par rapport à l'investissement et l'entretien ?). La communauté des communes sera sollicitée pour nous accompagner sur l'analyse de la faisabilité du projet.

Une délibération est prise pour élaborer un plan de financement. Le projet devrait être subventionné entre 65 et 70% du coût total.

2.2. Eglise de St Etienne du Brès

Le montant du devis des travaux de réfection de la toiture de la chapelle de St Etienne du Brès s'élève à 42 861 € HT.

Une délibération est adoptée pour ces travaux à réaliser rapidement afin d'éviter la détérioration de l'ouvrage. Après déduction des subventions envisagées pour un montant d'environ 27 859 € (65%) et un don de l'ASPV de 4 000€, il devrait rester 11 002€ à la charge de la commune.

2.3. Vente des lampadaires

Les 23 lampadaires ont été vendus à 150 € l'unité en majorité aux habitants de la commune.

2.4. Logement N° 1 au-dessus de la mairie

Le locataire de ce logement souhaite différer son départ initialement prévu le 1er avril et donc quitter les lieux au 15/04/22. Pour cela, il doit faire une demande écrite. Des travaux (coin cuisine, WC et salle de bain) sont prévus et seront réalisés après son départ. Des devis pour l'électricité, la plomberie, le placo et la peinture ont été demandés et certains travaux pourront être réalisés par l'employé municipal. Une délibération est prise pour ces travaux qui ne sont pas subventionnables.

2.5. Logement au-dessus de l'école :

Le changement de trois portes intérieures a été effectué par l'employé municipal.

3. Voirie :

3.1. Réfection des chemins :

Les devis de la société Colas pour la réfection du chemin de Prunac (15 455 €), de l'entrée du chemin du cimetière (1 405 €) et du chemin du Combarel (11 248 €) s'élèvent au total à 28 108 €. Or, un budget de 25 000 € est nécessaire pour l'aménagement du chemin du Jouvenal. Le budget voirie sera donc limité cette année aux chemins du Jouvenal, de Prunac, du Combarel et à l'entrée du cimetière. D'autres devis seront demandés pour une mise en concurrence concernant les travaux de voirie.

3.2. Chemin du Jouvenal :

Suite au jugement d'expropriation du 16/12/2021 concernant le chemin du Jouvenal, une somme de 3 091€ reste à payer par la Mairie en règlement du dédommagement des riverains concernés par ce jugement afin de clôturer la procédure. L'achat des parcelles des autres riverains se fera sur le même prix du M2.

3.3. Achat de terrains :

Une délibération est prise pour l'achat de terrains en vue de l'agrandissement du cimetière de La Gardelle et de celui entourant l'église de St Etienne du Brès au tarif de 1€ le mètre carré. Le géomètre communiquera les surfaces.

3.4. Journée citoyenne :

Le nettoyage du parc Jean-Louis de Corail a été effectué. Le conseil municipal remercie vivement l'ensemble des personnes (jeunes et moins jeunes) qui ont participé à cette journée, ainsi que l'employé municipal particulièrement investi dans cette mission. Cette opération de nettoyage permettra de mieux appréhender l'aménagement futur.

4. Questions diverses

- Le coffret électrique de la salle de Corail étant vétuste, pour des critères de sécurité, la rénovation s'impose ainsi que l'achat d'un défalqueur pour quantifier la consommation de la cantine qui est refacturée au SMRP. Le devis fait par l'entreprise Larroque pour un montant de 5 875 € HT a été retenu par le conseil municipal.

- La demande de subvention de l'association « Lous de la Vero » (théâtre en patois) est validée pour un montant de 100 € comme pour les autres associations.

- Une demande de pose d'un panneau "interdiction aux motos" sur le chemin de la tournée du facteur a été sollicitée. Ce chemin de randonnée relève de la compétence de la communauté de commune, leur avis sera donc sollicité.

- La nécessité d'une sauvegarde informatique complémentaire des documents existants (notamment état civil) sur les postes de la mairie s'impose. Un devis de 141 € mensuel pour une sauvegarde externe a été fait mais, face à ce coût élevé, d'autres solutions sont à l'étude.

- Un avis favorable a été émis à la demande de Mr Arnaud Planq qui demande le passage sur notre commune d'un camion d'épicier ambulancier.

- L'association « Urgence Cérou Nature » s'inquiète de l'état de pollution des abords des routes (déchets, pneus...). Un amas de pneus a été constaté sur un terrain de notre commune. Un dépôt de plainte du propriétaire du terrain a été déposé. Une réflexion sur la manière de récupérer et d'évacuer ces pneus s'impose eu égard à la quantité et à la configuration du terrain. La communauté de communes sera sollicitée.